

Plus de 13 % des ménages dépendent fortement des prestations sociales

En 2014, dans la région ACAL, 13,1 % des ménages vivent avec des revenus composés pour moitié de prestations sociales (*définitions*). Cette proportion est proche de l'ensemble métropolitain (13,3 %).

La proportion de ménages dont les revenus dépendent fortement des prestations sociales est particulièrement élevée dans les Ardennes (17,4 %), dans l'Aube (14,4 %) et en Meurthe-et-Moselle (14,1 %). Les ménages du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont les moins dépendants des prestations : 12,0 % d'entre eux vivent avec des revenus composés pour moitié de prestations sociales.

Les revenus des ménages pauvres liés aux prestations sociales

La redistribution par les prestations sociales permet de réduire les disparités de niveau de vie entre les ménages. Les prestations sociales représentent 4,9 % du revenu disponible pour l'ensemble des ménages de la région ACAL, un taux proche de celui de France métropolitaine (5,0 %).

En ACAL, les prestations sociales représentent 40,8 % du revenu disponible des personnes les plus pauvres, à savoir les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles. C'est bien plus qu'en France métropolitaine, où 38,1 % du revenu des plus pauvres provient de prestations sociales. Pourtant, le niveau de vie de cette

frange de la population la plus pauvre est de 10 660 euros par an et par unité de consommation (UC) dans la région, soit 160 euros de plus qu'à l'échelle métropolitaine. Toutefois, la proportion de chômeurs et d'inactifs parmi la population de 15 à 64 ans est plus élevée en ACAL qu'en France métropolitaine.

Des allocataires différents selon les territoires

La dépendance aux prestations est fortement liée à la situation économique et sociale de la population. Elle est plus forte pour les familles monoparentales qui disposent de faibles revenus et pour de jeunes étudiants sans revenu, qui bénéficient d'allocations logement.

En Meurthe-et-Moselle et dans le Bas-Rhin, la part des étudiants est importante. Ils représentent respectivement 13,4 % et 10,7 % des allocataires de la CAF, et 21,3 % et 18,5 % des bénéficiaires d'une allocation logement. Au niveau de la région, la proportion d'étudiants allocataires de la CAF est de 7,1 %.

Par ailleurs, les allocations logement constituent 15,9 % du revenu disponible en Meurthe-et-Moselle pour les 10 % des personnes les plus pauvres, 15,1 % dans le Bas-Rhin, 15,2 % dans la Marne. Ces départements disposent de grandes structures d'enseignement.

Pour les 10 % des personnes les plus pauvres, l'allocation logement représente 12,0 % du revenu disponible en Haute-Marne et 12,7 % dans la Meuse. Ces départements ruraux comptent une part plus importante de propriétaires.

Autre dispositif pour réduire la pauvreté : les minima sociaux

En 2014, 7,6 % de la population régionale est couverte par le revenu de solidarité active (RSA), proportion légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (7,3 %). Les départements des Ardennes (10,8 %) et de l'Aube (8,5 %) sont les plus concernés. Plus précisément, 250 000 personnes perçoivent le RSA socle dans la région, soit 5,9 % des habitants. Ce dispositif bénéficie aux personnes qui n'ont aucune activité professionnelle et sont ainsi en situation de précarité. Au cours des trois dernières années, le nombre de bénéficiaires s'est accru en moyenne de 7,6 % par an.

Dans la région, 122 000 personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés, soit près de 2,9 % de la population. En outre, la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) verse la CMU-C à 314 000 personnes dans la région, soit 7,4 % de la population. ■

Définitions et sources

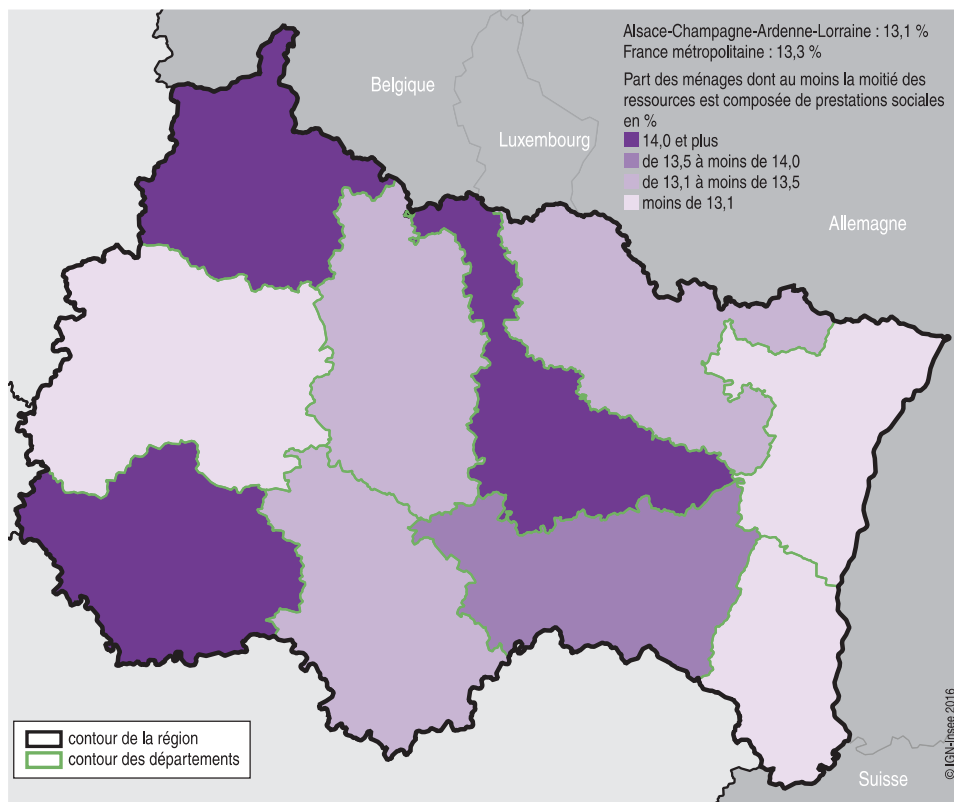
Prestations sociales : les prestations sociales sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Part des ménages dépendants de prestations sociales : rapport entre le nombre de ménages dont au moins 50 % des ressources sont composées de prestations sociales en 2014 (source CAF) et le nombre de ménages de moins de 65 ans issu du recensement de la population 2012.

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion – RSA, minimum vieillesse, etc.).

7 Part des ménages dépendant de prestations sociales selon les départements de la région ACAL

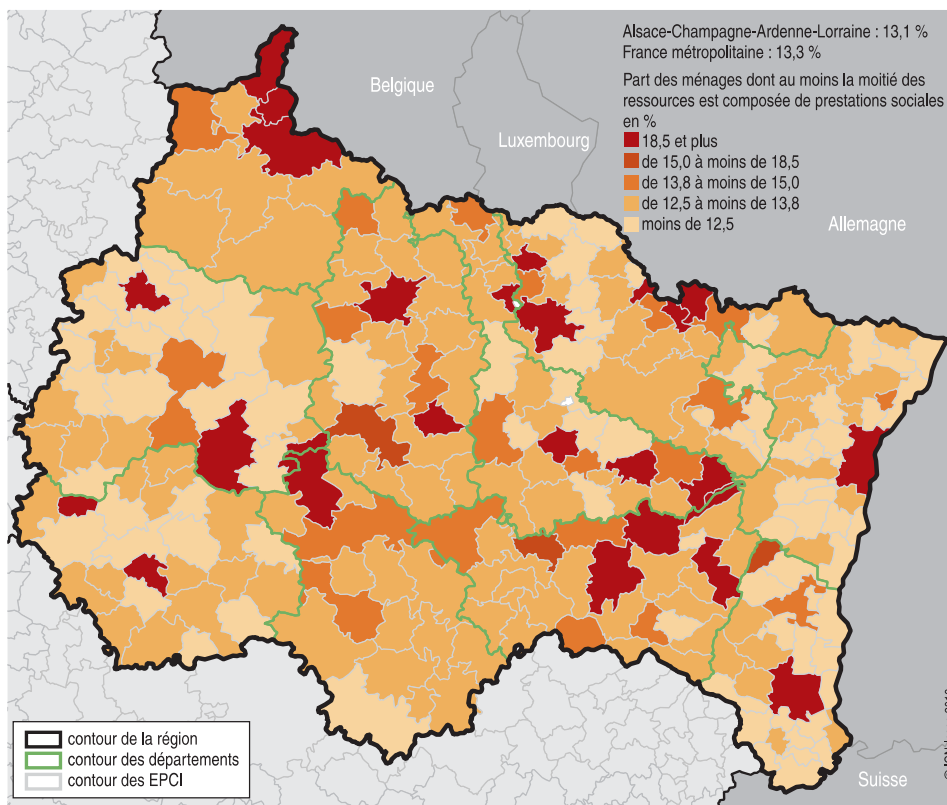


Lecture : Dans le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin, 12,0 % des ménages ont au moins 50 % de leurs ressources composées de prestations sociales. Dans les Ardennes, ils sont 17,4 % dans ce cas.

Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

8 Part des ménages dépendant de prestations sociales selon les EPCI de la région ACAL

Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : Dans la communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (dans la Marne), 1,6 % des ménages ont au moins 50 % de leurs ressources composées de prestations sociales. Ils sont 22,6 % dans la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan (dans les Ardennes) dans ce cas.

Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire